

Communiqué de presse

APPRI
Maternité
sans
tabac



Association Nationale des
**Sages-Femmes
Tabacologues**

Grossesse et tabac : il faut rembourser les substituts nicotiniques !

Le tabagisme maternel constitue la première cause évitable des naissances prématurées et des retards de croissance en France. Le remboursement des substituts nicotiniques pendant la grossesse permettrait à 100 000 femmes enceintes et/ou leurs conjoints d'arrêter de fumer.

Bailleul le 05/11/2010 - En France, 22 % des femmes enceintes fument pendant toute leur grossesse, ce qui constitue un record en Europe ! Et cela retentit très défavorablement sur les indicateurs de périnatalité, prématurité, retard de croissance, avec des problèmes 2,5 fois plus fréquents quand la future maman fume plus de dix cigarettes par jour.

Le tabagisme maternel n'est pourtant pas une fatalité. Les professionnels de la périnatalité et les directeurs des établissements ne demandent qu'à améliorer la prise en charge de la femme enceinte qui fume, pourvu qu'ils puissent disposer pour cela des traitements adéquats.

Depuis 2006, l'association APPRI-Maternité sans tabac et l'Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues militent en faveur du remboursement à 100 % des substituts nicotiniques durant la grossesse, tant pour la mère que pour son compagnon.

Cette demande s'inscrit dans le cadre des recommandations émises par la Haute Autorité de Santé (HAS) lors de la Conférence de consensus « Grossesse et tabac » d'octobre 2004.

20 fois plus de femmes enceintes pourraient arrêter de fumer

Le tabagisme maternel peut être considéré comme la violence la plus grave et la plus fréquente faite au fœtus. Il prive le bébé d'une partie de l'oxygène dont il a besoin pour se développer : le monoxyde de carbone dégagé par la fumée du tabac se fixe sur les globules rouges du sang et prend la place de l'oxygène. Les spécialistes parlent d'hypoxie.

Le remboursement des substituts nicotiniques durant la grossesse constitue dès lors une mesure indispensable. Selon les prévisions, il permettrait chaque année à 100 000 femmes enceintes et/ou leurs conjoints d'arrêter de fumer pour réaliser leur projet d'enfant ou d'allaitement maternel, contre seulement 5 000 aujourd'hui !

CONTACTS PRESSE

Pr Michel DELCROIX, président
d'APPRI-Maternité sans tabac.
Tél. : 06 08 24 78 80.

Conchita GOMEZ, présidente
de l'Association Nationale des
Sages-Femmes Tabacologues.
Tél. : 06 80 22 33 43.

APPRI

Maternité
sans
tabac



Association Nationale des
**Sages-Femmes
Tabacologues**

L'association APPRI-Maternité sans tabac et l'Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues appellent donc une nouvelle fois le gouvernement à prendre ses responsabilités et à suivre les recommandations de la HAS en remboursant les substituts nicotiques durant la grossesse.

Sur le plan médico-économique, il s'agirait d'un investissement tout à fait rentable : le coût annuel d'une telle mesure ne devrait pas excéder 15 millions d'euros, alors que le coût social du tabagisme est estimé à quelque 47 milliards d'euros par an !

Dans le cadre d'une prise en charge adaptée, les substituts nicotiques représentent une aide importante pour lutter contre le tabagisme maternel. Ils disposent d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour les femmes enceintes depuis 1997.